



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

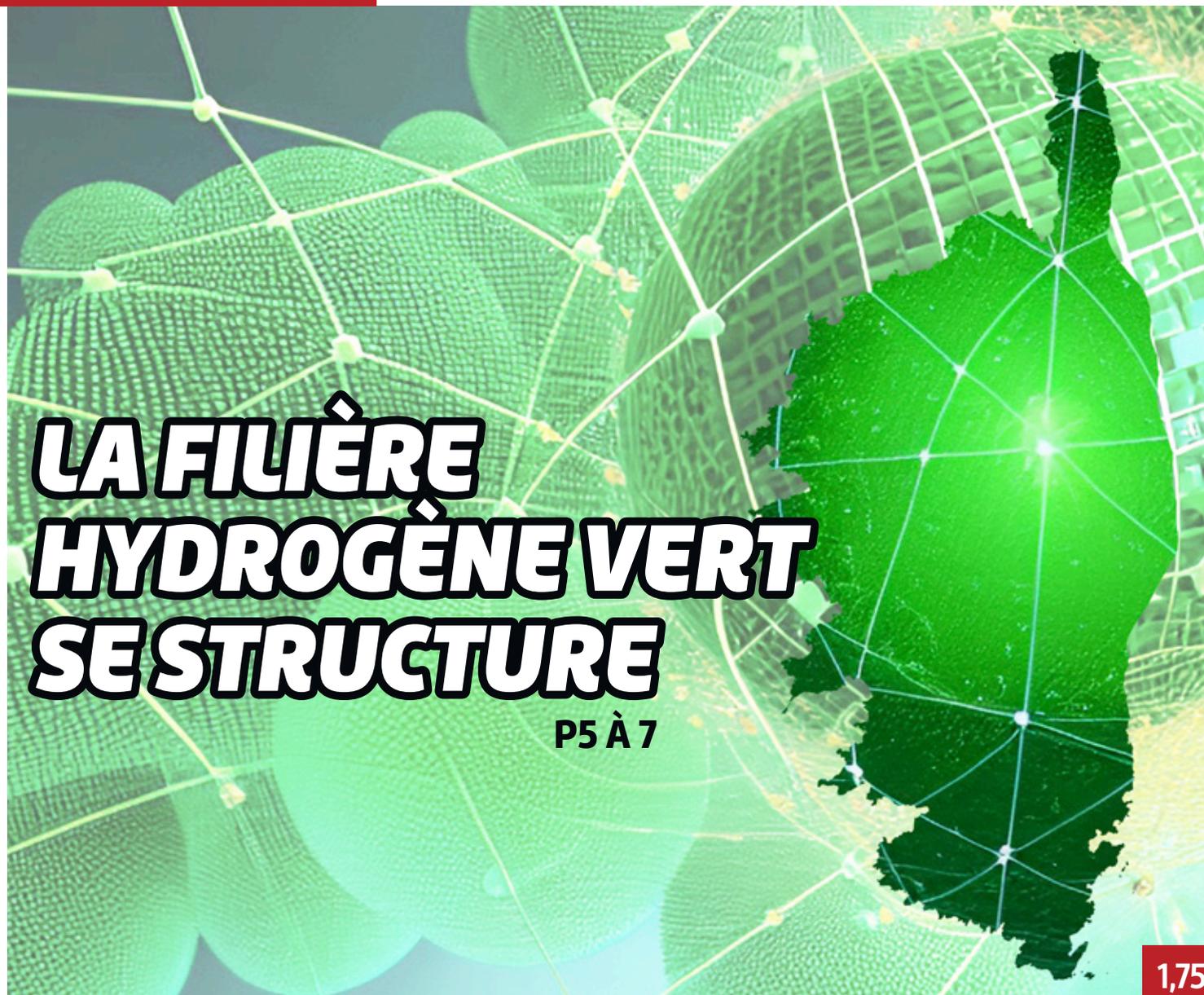
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

DÉCARBONATION

LA FILIÈRE HYDROGÈNE VERT SE STRUCTURE

P5 À 7

Illustration ICN



ENTREPRENDRE
CHRISTINE FALCUCCI
L'AMOUR DU VIN
SANS FRONTIÈRE
P13

OPINIONS P2 • ÉDITO P3
AGENDA P8
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



DÉCARBONATION

**LA FILIÈRE HYDROGÈNE VERT
SE STRUCTURE**

P4

ASSEMBLÉE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ÉCONOMIE **LE VIN, UN AMOUR SANS FRONTIÈRE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

PROCHAINE PARUTION LE 26 MAI

P6

P8

P13

P16

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000 €

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Disneyland Corsica

Ancu s'elli ci sò stati timperaturi sopra à i vinti gradi issi pochi ghjorni, l'istati ùn hè ancu quì. Malgradu què, sò dighjà numarosi quilli chì parlani di a famosa staghjoni turistica. Una stonda ch'elli aspettani cù un'impazienza tamanta i prufizionali di u settori in Corsica, è sò i soli à dilla franca, postu chì a maiò parti di a pupulazioni, invece di ciò ch'elli pudariani pinsà certi, ùn campa micca o ùn si techja micca grazia à u turismu. Senza nigà a so impurtanza pà l'ecunomia corsa, ci vularia una volta pà sempri à circà di metta in ballu un mudellu chì si-ghi di più in u rispettu di l'ambienti è di u populu. È puru s'elli si sentini voci di chì i biglietti d'avviò è di battelli sò di più in più cari pà ghjugna ind'è noi - ciò chì pudaria purtà i turisti putenziali à cambià di destinazioni pà fà ecunumii - u risintutu di a fraquintazioni durante ogni statina da i Corsi chì stani quì tuttu l'annu hè di più in più difficili à supportà. Ci sò ingorghi senza fini chì impegghjuriscini ghjuntu l'istati, ma dinò assai mondu ind'i magazeni chì crescini i so prezzi. Cù a moltiplicazioni di i battelli di crucera ind'i porti, aldilà di a ghjenti chì s'accogli com'è vespi in carrughju, rispiremi un'aria chì metti in periculu a nostra salute è u nostru ambienti, dighjà bellu dannighjatu da l'inciviltà di i nostri da u 1a di ghjinnaghju à u 31 di dicembri, cù tutti i rumenzuli chì s'accatasteghjani. Ni viditi voi, vantaghji pà u cumunu? S'è no ùn semi micca maghi pà truvà suluzioni miraculi à issu marosulu chì si sciappa contr'à i nostri scogli sempri più forti, pudemi invece di ch'ellu saria un scempiu tamantu s'è a Corsica duvia duvintà com'è Venezia. Sariami cundannati à campà in un parcu d'attrazzioni giganti, induva tutta a so pupulazioni, di manera incuscenti, saria à u sirvizi di i clienti chì pagariani pà campà una stonda di piacè. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

On en apprend tous les jours, soit. Mais il y a des révélations plus fracassantes que d'autres et en la matière, Nadia Hai a frappé fort, très fort. Le 8 mai 2023, l'ex-ministre déléguée à la Ville, aujourd'hui députée de la 7^e circonscription des Yvelines au sein du groupe Renaissance et vice-présidente de la commission des finances à l'Assemblée nationale, a tenu à commémorer les 78 ans de la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne. Quoi de plus naturel, après tout? Elle souhaitait également avoir une pensée pour son oncle Said, aîné d'une fratrie de sept enfants qui fut au nombre de ces Marocains qui ont combattu pour la France, et elle invitait à ne jamais oublier l'engagement des goudiers qui prirent part à la libération du pays. Comment pourrait-on ne pas être d'accord avec elle, ne serait-ce que pour cette fois? L'ennui est que son message n'a fait que frôler le sans-faute avant de basculer dans ce que les plus indulgents pourront à la rigueur qualifier d'intéressante uchronie... mais qui ressemble tout de même furieusement à un grand moment de n'importe quoi. En effet, Nadia Hai a cru bon de préciser que les goudiers «*faisaient partie principalement du FLNC pour libérer la Corse des nazis*». Le temps de relire lentement son tweet pour s'assurer que non, on n'a pas eu la berlue, la députée a bel et bien écrit ça, avec une tranquille assurance, que la petite twittosphère corse, hilare, s'en donnait à cœur joie. Il faut dire que ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance de tomber sur une perle baroque de ce calibre-là. Pour un peu, on en aurait presque oublié que ce 8 mai était aussi le 254^e anniversaire de la défaite de Ponte Novu. Il aura tout de même fallu une bonne heure -largement mise à profit par certains pour surenchérir allègrement dans la veine «*histoire alternative*»- avant que Nadia Hai ne se fende d'un rectificatif et n'invoque une «*confusion dans la référence historique*». On ne saurait mieux dire. Il s'en est même trouvé quelques-uns pour estimer, impitoyables, que cette bévue relevait du «*canal habituel*». ■

Elisabeth MILLELIRI

Nadia HAI @NadiaHAI78

Il y a quelques temps @brutofficiel réalisait ce reportage mettant à l'honneur les goudiers marocains qui combattaient pour la libération de la France. Ils faisaient partie principalement du FLNC pour libérer la Corse des nazis. En ce #8mai1945 une pensée particulière pour mon grand oncle Said, l'aîné d'une fratrie de 7 enfants, l'un des 6600 marocains qui ont combattu pour la France. Ne les oublions pas. A jamais, la Nation 🇫🇷 reconnaissante.

Batti @battiscaffa · 15 min

Emmenés par Che Guevarra, ils ont subi de lourdes pertes lors de la bataille du Péloponnèse mais ont tenu bon face aux troupes de Mao et finalement brisé le siège de Stalingrad.

Barbastella Vesperi @ABarbastella

Et si Grouchy n'avait pas été victime d'une crevaison et était arrivé à l'heure, ils auraient pu changer la donne à Ponte Novu.

Corse Tourisme @corsetourisme · 4 min

Certes, mais vous oubliez que le FNLC a également été créé pour libérer la Corse des zombies et des extraterrestres. Bonne soirée.

@TouilHassan20

Le FLNC canal de Suez 🤔🤔

Pierre Alessandrini @PierreAless · 29 min

Dans un communiqué authentifié transmis par Mme Hai, députée et ancienne ministre de la ville, la prise de Teghime est revendiquée par le FLNC du 3 octobre 43.

Nadia HAI @NadiaHAI78 · 8 min

*il s'agit bien de l'armée qui était au front pour la libération de la Corse et non pas le FLNC. Désolée pour cette confusion dans la référence historique.

De Rennes @alestdelouest · 5 min

Pas de problème. On a l'habitude que vous racontiez n'importe quoi.

Pierre André Emmanuelli @pianem · 1 min

C'est pas grave, ça nous a fait rire! Il est un peu trop fort pour vous le kif de l'Atlas!

HUMEUR

Les Ajacciens encore enfumés

À peine le mois de mai entamé, dimanche dernier le port d'Ajaccio affichait complet. En son sein, pas moins de deux ferries, trois navires de croisière et le plus grand yacht résidentiel au monde, The World, ont largué leurs amarres durant la même journée. Résultat, la cité impériale paraissait bondée avec quelques 13000 personnes lâchées dans ses rues. Mais surtout, ses habitants ont été contraints, une fois de plus, d'inhaler les fumées nocives émanant de ces géants des mers, polluant un peu plus l'air déjà suffisamment vicié. De quoi susciter l'ire du chef de service de cancérologie à Castelluccio, Jean-François Berdah, qui s'est indigné sur Twitter: «*Continuons à nous faire polluer tout en promouvant le dépistage du cancer bronchique. Comme s'il n'y en avait déjà pas assez...*» Certains semblent pourtant aujourd'hui continuer à penser que la pollution apportée par cette activité tant critiquée depuis quelques années est loin d'être si évidente. Pour tenter de la quantifier, l'installation de nouvelles centrales de mesures devrait prochainement permettre à Qualit'Air Corse de fournir des données chiffrées qui feront peut-être enfin bouger les choses. Mais au-delà des considérations de santé publique et de protection environnementale, il serait aussi temps de s'interroger sur les valeurs portées par ce modèle de tourisme. Agacé de la venue de The World, le collectif Stop Croisières Ajaccio a pour sa part bien résumé les choses sur ses réseaux sociaux: «*Pendant que cet hiver on nous a demandé de limiter le chauffage de nos appartements, que cet été on nous demandera de limiter la clim et la consommation d'eau, eux vivent sur un méga yacht avec piscines et jacuzzis, sur lequel ils font le tour du monde en continu! Y compris aux pôles, sans égards pour le changement climatique [...] Et il leur a paru judicieux de venir accoster dans l'une des régions les plus pauvres de France, histoire de nous enfumer un peu plus...*» En moyenne 2 millions d'euros sont nécessaires pour acquérir un studio sur cet immeuble flottant qui s'est exposé plusieurs jours durant face à une population dont plus de 20 % vit sous le seuil de pauvreté. ■

Manon PERELLI

DÉCARBONATION

LA FILIÈRE HYDROGÈNE VERT SE STRUCTURE

Illustration ICN

Depuis 2021, l'association France Hydrogène a mis en place un réseau de délégations régionales afin d'accompagner au plus près des réalités du terrain le développement de la filière hydrogène renouvelable et bas-carbone, dans l'optique de la décarbonation. En avril 2023, une délégation a vu le jour en Corse. Elle compte déjà une douzaine de membres. Pour l'heure cela dit, cette filière en plein essor reste peu connue du grand public.

Quelles perspectives peut elle offrir, pour quels usages et à quels coûts financiers ou environnementaux?

Tour d'horizon avec Bertrand Ciavaldini, délégué régional pour la Corse.



Titulaire d'un doctorat en ingénierie et gestion de l'Ecole des Mines de Paris, diplômé de Supélec/Université technique de Munich et de l'Université du Shandong (Chine), Bertrand Ciavaldini a fondé en 2021, à Argno, la société HyFiT, avec laquelle il a porté le projet HyCOR, lauréat en 2022 des Hydrogénies, un concours qui récompense chaque année un projet innovant ou remarquable dans le domaine de l'hydrogène. HyCOR vise à convertir à l'hydrogène les engins diesel qui circulent actuellement sur les Chemins de fer de la Corse mais aussi à utiliser le réseau ferré corse pour acheminer l'hydrogène depuis les lieux de production afin d'approvisionner des générateurs destinés au réseau routier ou encore fournir une alimentation électrique aux bateaux à quai. « J'ai un projet, mais je ne suis pas le seul et la délégation est la voix de l'ensemble des porteurs de projets. Si chacun développe le sien de façon autonome, il est nécessaire que nous avancions ensemble, dès le départ, avec des initiatives complémentaires, pour mettre sur pied une filière performante, qui sera indispensable à la Corse. » ■

« L'hydrogène est amené à jouer un rôle ultra structurel en Corse, comme d'ailleurs pour toute ZNI. Car les besoins en hydrogène sur le continent ne sont pas du tout les mêmes qu'en Corse. »

Dans la panoplie des solutions à privilégier pour atteindre la neutralité carbone, l'hydrogène figure en bonne place : ce gaz vecteur d'énergie brûle en effet sans émettre directement de carbone. Encore faut-il que sa production ne passe pas par le recours à des énergies fossiles, auquel cas on parle d'hydrogène gris ou noir. Mais il existe aussi de l'hydrogène vert. En 1991, naissait l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (Afhypac) afin de fédérer les acteurs français de l'hydrogène et des piles à combustibles. Devenue en 2020 France Hydrogène, avec l'objectif de favoriser le développement de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone, elle a mis en place à partir de 2021 un réseau de délégations régionales pour « accélérer le déploiement des projets au plus près des territoires, en lien direct avec les acteurs de terrain ». Depuis avril 2023, une délégation Corse qui compte déjà une douzaine de membres est à pied d'œuvre. « L'idée générale est de fédérer les acteurs locaux de la filière en Corse et de défendre leurs intérêts, explique Bertrand Ciavaldini, délégué régional pour la Corse. Il s'agit aussi d'apporter un éclairage professionnel aux différents intervenants et de défendre les intérêts de la Corse, que ce soit au plan national ou européen, notamment en matière de crédits et de financements. La Corse a des spécificités, des contraintes qui méritent d'être prises en compte, tant d'un point de vue organisationnel que réglementaire ou financier. La volonté est de territorialiser les démarches, cela se fait nécessairement par des écosystèmes locaux. Chaque délégation pousse au développement de la filière localement. Parallèlement, à Paris, le poids de l'association nationale démultiplie notre influence potentielle. Les délégations régionales ont donc des échanges importants avec l'association nationale qui leur offre la possibilité d'avoir une écoute au niveau central. En ce qui concerne la Corse, il y a des spécificités, par exemple sur les infrastructures électriques, qui font que les enjeux diffèrent par rapport à d'autres régions. » Y compris des régions qui a

priori présentent un cadre ou des problématiques similaires, comme par exemple les Outre-mer où une délégation Antilles-Guyane a vu le jour, également en avril 2023 : « il y a des problématiques communes à ces territoires et à la Corse puisque ce sont des zones non-interconnectées [ZNI], cela fait donc sens d'échanger entre nous. Mais il y a d'autres délégations qui sont susceptibles de nous inspirer, je pense notamment à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes, première à construire un projet de vallée hydrogène* qui peut vraiment avoir de la pertinence en Corse. ». Cela étant, souligne Bertrand Ciavaldini, si les échanges de bonnes pratiques ou de retours d'expérience sont plus que bien-venus, il n'existe pas de solution totalement duplicable et transposable d'une région à une autre. Chaque ZNI a ses particularités. Ainsi, en dépit de points communs « les enjeux et les besoins ne sont pas les mêmes pour les Outre-mer que pour la Corse, et toutes les démarches qui ont pu être entreprises pour l'Outre-mer ne sont pas adaptées à notre île, son contexte, ses activités ». Et c'est là une réalité que la délégation Corse entend mettre en exergue. Pour le délégué régional, il ne fait aucun doute que « l'hydrogène est amené à jouer un rôle ultra structurel en Corse, comme d'ailleurs pour toute ZNI. Car les besoins en hydrogène sur le continent ne sont pas du tout les mêmes qu'en Corse. Sur le continent, en France et au delà, en Europe, on dispose d'un réseau électrique très développé, l'essentiel du besoin en hydrogène concerne l'industrie lourde, qui consommera tout ou l'essentiel de ce qui est disponible. Ici, où l'on doit être autonome en énergie, historiquement on a les centrales thermiques au fuel ; c'était la solution de facilité pour les ZNI. Une grande part de l'énergie repose donc encore sur des produits pétroliers qui, du fait des objectifs de décarbonation, sont appelés à disparaître pour être remplacés par des énergies renouvelables. Avec le changement climatique, l'hydraulique va perdre de son intérêt, l'éolien suscite des réticences... reste le solaire, que l'on a encore du mal à piloter. On a donc besoin de mettre en place des systèmes de compensation.

Le 1^{er} train à hydrogène, en service depuis 2018

Projet d'avion à hydrogène



Photo DR



Illustration Airbus

Outre le train, les cibles privilégiées pour la mobilité hydrogène seraient les camions et les bus, puis, pourquoi pas, les avions

« On a besoin de mettre en place des systèmes de compensation. Sur le moyen comme le long terme, une des solutions est l'hydrogène qui offre de plus l'avantage de pouvoir être, non seulement stocké mais transporté. »

Sur le moyen comme le long terme, une des solutions est l'hydrogène qui offre de plus l'avantage de pouvoir être, non seulement stocké mais transporté. Ce n'est pas simple, mais c'est faisable ! Donc ça apporte un vrai plus et offre la possibilité de transporter de l'énergie sans passer par le réseau électrique ». Les applications les plus évidentes de l'hydrogène en Corse sont donc pour l'heure la mobilité et le soutien au réseau électrique [stockage et équilibrage] « qui est fondamental. Sur le continent, pour la mobilité, on va privilégier l'électrique, via des batteries ou encore des trains à caténaire. Alors qu'en Corse, la mobilité électrique va se heurter à deux problématiques : le relief montagneux qui nécessite de plus grosses batteries et la question du rechargement qui sollicite beaucoup notre réseau électrique ». Outre le train, les cibles privilégiées pour la mobilité hydrogène seraient les camions et les bus, puis, pourquoi pas, les avions : « s'il faudra plus de temps pour des gros porteurs, des avions de type ATR pourraient très vite fonctionner à l'hydrogène ».

Cela étant, souvenirs plus ou moins vagues de la tragédie du zeppelin Hindenburg en 1937 ou, un peu plus récents, de la désintégration en vol de la navette spatiale Challenger en 1986, l'hydrogène suscite parfois auprès du grand public une certaine défiance : c'est pas un peu dangereux, quand même ? « Toute énergie est potentiellement dangereuse et les dangers que peut présenter l'hydrogène ne sont pas les mêmes que ceux du pétrole ou du gaz, ceci étant il y a très peu d'accidents avec l'hydrogène et le danger est maîtrisable et maîtrisé, c'est une question d'éducation, d'adaptation et de mise en place de normes. » Souvent soulevée aussi, la question du coût, plus élevé que celui des énergies fossiles. « Il est vrai qu'aujourd'hui, l'hydrogène coûte cher et il restera cher, même si son rendement va s'améliorer, car c'est une filière naissante. Par ailleurs, tout est relatif, notamment dans une ZNI. Tout dépend par rapport à quoi on compare : si on compare à l'essence ou au diesel, effectivement, aujourd'hui l'hydrogène paraît cher, mais les prix des carburants fossiles sont volatiles

et leur tendance à la hausse va continuer. De plus l'énergie solaire est moins chère et l'hydrogène produit en Corse a de bonnes chances d'être compétitif. Par ailleurs, son rendement par rapport au thermique n'est pas mauvais ».

L'hydrogène vert est produit par électrolyse de l'eau, en ayant pour cela recours à des énergies « propres », qu'il s'agisse de solaire, d'éolien ou encore de nucléaire. « Donc il faut de l'eau, qui est une ressource de plus en plus rare, mais la consommation pour produire de l'hydrogène est plutôt négligeable, dans ce contexte-là. ». Il faut aussi des implantations de production électrique. « Et, comme on ne peut pas fabriquer de l'hydrogène vert avec des énergies fossiles, il faut fabriquer de l'énergie propre en ayant pour ce faire des champs solaires dédiés. » Ce qui, reconnaît Bertrand Ciavaldini, pourrait poser la question [souvent épineuse en Corse] de la consommation de foncier mais aussi celle de l'acceptation par la population : on a beau convenir de l'utilité voire de la nécessité de certains équipements, on n'en préfère pas moins les voir implantés ailleurs que devant sa porte. « Trouver des surfaces adaptées est une vraie contrainte. Toutefois, il y a une évolution de la réglementation, dont on bénéficie, qui permet de s'en libérer, en ouvrant la possibilité d'exploiter toutes les surfaces déjà artificialisées : vieilles carrières, anciennes décharges, toitures, ombrières, ça ouvre des opportunités. » Par ailleurs, il y a l'éventualité du solaire flottant, généralement mis en œuvre sur des plans d'eau artificiels à faible valeur environnementale, comme par exemple des gravières. « Ce qui fait réaliser des gains importants sur l'évaporation, lesquels vont permettre de réduire sensiblement la consommation d'eau nécessaire à la production d'hydrogène. » ■ Elisabeth MILLELIRI

* Initié par la région Auvergne-Rhône-Alpes, déployé par la société Hympulsion, le projet Zero Emission Valley (Zev) est considéré comme l'un des projets de mobilité zéro-émission les plus ambitieux d'Europe. Il vise au déploiement, d'ici à 2024, de 20 stations à hydrogène et d'une flotte de véhicules à pile combustible zéro-émission, avec pour objectifs de remplacer 620 000 litres de carburants fossiles et d'éviter plus de 1500 tonnes d'émissions de CO2 chaque année.

JEUNE PUBLIC

Jean de la Lune

Paru en 1966 et au catalogue de L'école des loisirs depuis plus de dix ans, *Jean de la Lune* est un conte de l'auteur et illustrateur alsacien Tomi Ungerer. Jean est l'unique habitant de la Lune. Autant dire qu'il s'y ennue ferme et aimerait bien trouver des compagnons de jeu. Aussi, lorsqu'un jour, une comète vient à passer tout près, ce drôle de petit bonhomme saisit l'occasion et rejoint la Terre, bien décidé à s'y faire très vite des amis. Mais le tout nouveau président du monde, persuadé que la venue de Jean n'est que la première vague d'une invasion extra-terrestre, le fait arrêter et emprisonner. Il ordonne également la construction d'une fusée. Jean découvre l'injustice et l'impuissance face à l'arbitraire d'une société régie par la peur de l'autre. Fort heureusement, il découvrira aussi la compassion et la solidarité. Adapté au cinéma en 2012, le conte, de par sa dimension politique et philosophique comme de par son message optimiste, a également séduit la metteuse en scène Sofia Betz et la scénographe Sarah de Battice qui ont fondé en 2007, en Belgique, la compagnie Dérivation. Leur adaptation de l'œuvre de Tomi Ungerer donne le point de vue d'un enfant qui découvre un monde en dictature, mais délivre également un message l'espoir et célèbre la désobéissance aux ordres idiots pour faire triompher des valeurs d'entraide et de fraternité. À partir de 4 ans.

Le 3 mai 2023, 18 h. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. [04 95 56 26 67](tel:0495562667) & www.centreculturelanima.fr



MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE

La Corse dans le monde étrusque

Dans le cadre de la 2^e édition du mois de l'Archéologie, labellisée «*Joli mois de l'Europe*», le réseau des médiathèques et des bibliothèques d'Ajaccio met en lumière cette civilisation préromaine qui a rayonné depuis le centre de la péninsule italienne et la côte tyrrhénienne et laissé derrière elle les vestiges d'une société aussi fascinante que singulière, dont la Corse garde des traces. Autour du thème «*La Corse dans le monde étrusque*», il propose plusieurs rendez-vous culturels dans les médiathèques de la ville ainsi qu'à la Citadelle, avec le concours de partenaires tels que la Direction des affaires culturelles de Corse, l'Institut national de recherches archéologiques préventives, la Fédération de recherche environnement et société [Université de Corse], le Laboratoire régional d'archéologie et l'association Artefact. Le 11 mai, à partir de 17 heures, la médiathèque des Cannes accueille une exposition consacrée aux plantes à parfum dans l'Antiquité, présentée par Claudia Cristofari, doctorante au Laboratoire LISA [Université de Corse/CNRS] puis, à 18h, Jean Castela, professeur agrégé de géographie et docteur en histoire des civilisations, donne une conférence à la Citadelle sur «*La Corse et les Corses dans la dynamique du monde étrusque et de l'espace tyrrhénien*».

Le 13 mai, 16h, à la médiathèque des Jardins de l'Empereur, projection du documentaire *Les mystères des Étrusques*. Le 16 mai, 18 h, à la médiathèque des Cannes, conférence de Laurent Vidal, responsable scientifique de l'opération conduite en 2019 par l'Inrap sur le site d'Aleria, qui a permis la mise au jour d'un tombeau étrusque. Les médiathèques des Trois Marie et des Jardins de l'Empereur proposent une exposition pour la jeunesse sur la «*Petite histoire des Étrusques*». À la médiathèque des Cannes, le 24 mai, 14h, un ateliers [à partir de 8 ans] sur le thème, «*Femmes et déesses, étrusques et romaines, que nous apprend l'archéologie?*» avec l'archéologue Nadia Ameziane-Federzoni; puis le 26 mai, 18h, une conférence tout public d'Hélène Paolini-Saez, archéologue, sur «*Les parures à l'époque des Étrusques*». Également proposés, des jeux et des ateliers jeunesse [comment créer une parure étrusque].



THÉÂTRE

Simone Veil, les combats d'une effrontée

Adapté librement par Cristiana Reali et Antoine Mory de l'autobiographie de Simone Veil (*Une vie*, publiée en 2007 chez Stock), ce spectacle a été construit comme un dialogue virtuel posthume. Le 1^{er} juillet 2018, Simone Veil est inhumée au Panthéon. Tandis que les discours officiels se succèdent, une jeune femme, Camille, qui a réalisé une thèse sur Simone Veil, est invitée dans une émission de radio pour témoigner de ce que cette dernière lui a apporté, en tant que femme. Camille part à la recherche de ses souvenirs d'étudiante. Peu à peu, la parole de Camille laisse place à celle de Simone Veil. On suit l'évolution d'un personnage hors du commun: l'enfance heureuse à Nice, brisée par la guerre; la déportation et la perte d'êtres chers; le retour en France et la force de continuer à vivre, le mariage avec Antoine Veil; les nombreux engagements, de la magistrature à la politique, de la direction de l'administration pénitentiaire à la présidence du Parlement européen en passant par le combat pour la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Pour Cristiana Reali, qui incarne Simone Veil, «*Représenter cette vie au théâtre suppose de rester fidèle à ce que furent ces événements, leur enchaînement et leur portée. Il a fallu, pour cela, partir à la recherche des fêlures qui font toute la complexité de Simone Veil, derrière une image parfaitement maîtrisée*».

Le 16 mai 2023, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. [04 95 34 98 00](tel:0495349800) & agenda.bastia.corsica

Le 19 mai 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [04 95 50 40 80](tel:0495504080) & espace-diamant.ajaccio.fr





CREATION SOCIETE

N° 01

OPTIQUE MARINACCE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège social :

Résidence les Jardins du Macchione

Route du Macchione, 20600 Bastia

Société en cours de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 4 mai 2023 il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OPTIQUE MARINACCE
Siège social : Résidence les Jardins du Macchione, Route du Macchione, 20600 Bastia. **Objet :** L'exploitation d'un magasin d'optique et d'une façon générale, la vente et les transformations d'optique et lunetterie, en particulier lunettes à verres correcteurs et solaires, microscopes, jumelles et tous appareils de mesure ainsi que la vente d'étuis et de tous instruments d'optique, la contactologie, lentilles de contact, produits d'entretien, audioprothèse.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Cessions libres entre associés. Agrément dans les autres cas.

Président : Monsieur Jean-François MARINACCE, demeurant Résidence les Jardins du Macchione, route du Macchione à Bastia. **DG :** JAVA, société civile au capital de 3.150.500 €, ayant son siège social Les Jardins de Bodiccione A, Bd Louis Campi, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 538 512 633, représentée par son gérant, Mr André BALBI. **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 27/04/2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAINATA

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Aliborni, 20260 Lumio

OBJET : L'activité de boucherie, traiteur, plats à emporter. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Lorand BACOS demeurant 18, Lot les Vieux Chênes, 20225 Avapessa

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur ANTONIN LECA ALLEGRIANI demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

socotri
SAS SOCOTRI
20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SASU ISULA VERDE MULTI SERVICES, au capital de 100 €.

Siège : Résidence La Palmeraie, 20145 Sari-Solenzara.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Les activités liées à l'entretien d'espaces verts telles que le démaquillage, la remise à niveau, la plantation, l'évacuation et l'irrigation. Le gardiennage. Le montant des apports en numéraire s'élève à 100,00 €. Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Marvin HENIQUE, demeurant Résidence La Palmeraie, 20145 Sari-Solenzara.

N° 04

SAS A.P.L.A.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 400 euros

Siège social : Plage de Saint-Cyprien

20137 Lecci

En cours de constitution

AVIS DE PUBLICITE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : A.P.L.A

FORME : Société par Actions Simplifiée
SIEGE SOCIAL : Plage de Saint-Cyprien - 20137 Lecci

OBJET : L'acquisition, la prise ou la mise en location gérance, l'exploitation sous toutes ses formes, de fonds de commerce de restauration, de plats à emporter, sandwicherie, pizzeria, cafétéria, salon de thé.

La fourniture de toutes prestations à caractère économique et financier aux professionnels de la restauration et des activités connexes. Toutes opérations juridiques, économiques, industrielles, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires ou connexes, directement ou indirectement, de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 400 euros

PRESIDENCE : M. LUCCHINI Anthony né le 19/05/1995 à Porto-Vecchio (2A), de nationalité française, demeurant Torracchia - 20137 Lecci

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio
CLAUDE d'AGREMENT : La transmission de parts est soumise à l'agrément des associés sur décision prise à la majorité des droits de vote.

Pour insertion.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/10/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

CASA CASTELLI

Siège social : 13, rue des Pachas, 20169 BONIFACIO Capital : 4000 € **Objet social :** Location meublée **Gérance :** Mme Beatrice Degott Serafino demeurant 13, rue des Pachas, 20169 BONIFACIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

CERFRANCE
L'INZECCA

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Lugo di Nazza

20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : L'INZECCA

SIEGE SOCIAL : Lugo di Nazza - 20240 Ghisonaccia

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 codé rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 7500 euros

GERANCE : Alicia OTTAVI - Route de l'aérodrome - 20240 Ghisonaccia

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

N° 07

TRAMONTANE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : N°2, Stretta Muridiccia

20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 3 mai 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : TRAMONTANE

Siège : N°2, Stretta Muridiccia, 20137 Lecci

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Tous travaux d'installations d'équipements thermiques, de chauffages et de climatisations, toutes activités de dépannages, de réparations et d'entretiens de toutes natures ainsi que l'achat, la vente et l'installation de sanitaires,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Président : Monsieur ALEGRIA - LARREA Anthony, demeurant 2, Stretta Muridiccia, 20137 Lecci

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4/05/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FRIZOT

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1.000,00 euros

.../...

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000,00 euros

SIEGE SOCIAL : Rond-Point de Trinité, Résidence Trinitalpa, 20137 Porto-Vecchio
OBJET : Acquisition d'un terrain en pleine propriété, construction, exploitation et gestion par location ou autrement d'un immeuble ; Acquisition, en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, de tous immeubles et biens immobiliers, et leur vente ; Administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont la Société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Anthony Guy Frizot, demeurant 2, Lotissement Civa, Taglio Rosso, 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 09

PRM

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 500 Euros

Siège social : Immeuble Le Castellu

Tiuccia - 20111 Casaglionne

R.C.S. Ajaccio 897 917 779

Suivants délibérations en date à CASAGLIONE (2011) du 5 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a désigné Madame POGGI Marie-Laure, demeurant à CALCATOGGIO (20111), Hameau de Pévani, en qualité de Gérant de la société, sans détermination de durée à compter du dudit jour, en remplacement de Madame ROCCA Marlène, démissionnaire.

Pour avis et mention,

N° 10

BACA

SELARL au capital de 100000 €

Siège social : 11, rue des Pachas

20169 Bonifacio

RCS Ajaccio 890437755

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/11/2020, il a été pris acte de la démission du Co-Gérant M Aubert Cyril à compter du 23/11/2020. Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 11

CORSE CATAMARANS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5.000,00 euros

Siège social : Port Charles Ornano

20000 Ajaccio

533 415 535 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2023, l'AGE des associés décide de transférer le siège social de : Port de Plaisance, 20110 PROPRIANO à Port Charles Ornano, 20000 AJACCIO, à compter de ce jour. Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 12
socotri
SAS SOCOTRI
Expert-Comptable
20240 Ghisonaccia
T. 05 56 95 22 36

ELECTRICITE GENERALE
COSTANTINI ROBERT
SASU au capital de 2000 €
Siège social : Ld Chiusevia, Rd 144
20240 Ghisonaccia
838 363 265 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 28/04/2023, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse ZI de Migliacciaru, 20243 Prunelli Di Fiumorbu, à effet du 28/04/2023.
Modification au RCS de Bastia.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 13

DIALOR
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : 42, Lotissement Prunelli 2
20166 Cauro
491 930 160 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 22/11/2022, de Les Marines de Porticcio 2 - Lieu-dit Scaglione - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna à 42, Lotissement Prunelli 2, 20166 Cauro. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Les Marines de Porticcio 2 - Lieu-dit Scaglione - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à 42, Lotissement Prunelli 2, 20166 Cauro.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 14

NORD CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 euros
Siège social : 24, Boulevard Giraud
20200 Bastia
R.C.S : 433 500 626

Aux termes du procès-verbal du 1er avril 2023, les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de transférer, à compter du 1er avril 2023, le siège social de la société :
- Ancienne adresse : 24, boulevard Giraud à Bastia [20200].
- Nouvelle adresse : Zone Industrielle de TRAGONE à BIGUGLIA [20620].
L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au de RCS Bastia.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15

ETS CASTELLI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.600.000 euros
Siège Social : Rue Simon Castelli
20137 Porto-Vecchio
389 766 692 RCS Ajaccio

L'associée unique a pris en date du 2 mai 2023 la décision d'étendre l'objet social de la société et de modifier les statuts en conséquence :

Objet social :

*** Ancienne mention :**

"La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

Le négoce de tous matériaux de construction ainsi que de couvertures et bardages, isolations et cloisons, bois et panneaux de construction, menuiseries et aménagements, salles de bain et sanitaires, cuisines, matériaux et articles destinés au plein air et loisirs et aux aménagements extérieurs,
La vente en libre-service de tous produits et matériaux de plomberie, chauffage et traitement de l'air, électricité et éclairage, peinture et droguerie, outillage et quincaillerie, et d'une manière générale, de tous produits et matériaux destinés à la construction, au bricolage et à la décoration."

*** Nouvelle mention :**

"La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

Le négoce de tous matériaux de construction ainsi que de couvertures et bardages, isolations et cloisons, bois et panneaux de construction, menuiseries et aménagements, salles de bain et sanitaires, cuisines, matériaux et articles destinés au plein air et loisirs et aux aménagements extérieurs,
La vente en libre-service de tous produits et matériaux de plomberie, chauffage et traitement de l'air, électricité et éclairage, peinture et droguerie, outillage et quincaillerie, et d'une manière générale, de tous produits et matériaux destinés à la construction, au bricolage et à la décoration."

La location ou la sous-location aux particuliers et aux professionnels de tous matériels et petits matériels, constructions modulaires, engins de chantier pour le Bâtiment et les Travaux Publics, La location ou la sous-location de véhicules utilitaires sans chauffeur."
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 16

SIGNORIA MARE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Auberge du Coucou
Route de Calenzana, 20214 Calenzana
510 651 649 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2023, la collectivité des associés a décidé :

- De transférer le siège de Auberge du Coucou, Route de Calenzana, 20214 CALENZANA à Camping La Clé des Champs, route de Pietramaggiore, 20260 Calvi.

- De nommer en qualité de Cogérant Monsieur Paul-Antoine GONDOIN, demeurant Route de Pietramaggiore, Camping la Clé des Champs, 20260 Calvi.

Pour avis,
La Gérance.

N° 17

MA BIOTOPE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : LD Costa Dura
20230 Chiatra
841 720 410 RCS Bastia-20200

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2023, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de : L'exploitation, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, de terres agricoles lui appartenant ou louées ; La transformation et le conditionnement de tous produits agricoles issus de son exploitation ou achetés ; La commercialisation de tous produits agricoles transformés ou non transformés issus de son exploitation ou achetés ; La réalisation de toutes prestations de services agricoles, de transformations et de conditionnement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 18

JEAN FORCONI SA
Société Anonyme
Au capital de 900.000 euros
Siège social : Les Quatre Chemins
Lieu-dit Mattonara, 20137 Porto-Vecchio
047 120 019 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2022, il résulte que le mandat de la SAS CABINET NOVANCES - DECHANT ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, le Conseil d'Administration

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 19

AVIS DE CESSION ET DE REDUCTION DU CAPITAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2023, la collectivité des associés de la SAS « JPC EQUIPEMENTS », demeurant résidence Les Balcons d'Ajaccio, Bât.A, Aspretto, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 478 515 653, a décidé d'autoriser la réduction du capital de la société par rachat des actions de deux actionnaires sortants, afin de le porter de 1500€ à 675€.
En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

« Article 7 - Capital social

Suite au rachat par la société le 20/04/2023, de l'intégralité des titres détenus d'une part, par Mr DESOLE Christian et d'autre part, par Mme DESOLE Patricia, et de leur annulation, le capital social est fixé à la somme de Six Cent Soixante Quinze [675] €.

Il est divisé en Quarante Cinq [45] actions de Quinze [15] € chacune, numérotées de 51 à 95, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Mr DESOLE Jean-Pierre, à concurrence de Quarante Cinq [45] actions, numérotées de 51 à 95, ci 45 actions.

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 45 actions. »

Pour avis, Le président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 20

socotri
SAS SOCOTRI
Expert-Comptable
20240 Ghisonaccia-T. 05 56 95 22 36

CORSEPISCINE.FR
SASU au capital de 50.000 €
Siège social : ZI de Migliacciaro
20243 Prunelli-Di-Fiumorbu
888 080 611 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 09/05/2023, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/12/2022, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Sebastien AN-DREANI demeurant CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.
Modification au RCS de Bastia.

N° 21

SAN FRANCESCO
Société Civile Immobilière
Au capital de 155.498,00 €
Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie
20137 Porto-Vecchio
380 827 261 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2022, au siège social, Lieu-dit La Sauvagerie, 20137 PORTO-VECCHIO, a approuvé le compte définitif de liquidation, Madame Marie-Ange CARDI, demeurant Lieu-dit La Sauvagerie, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 22

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SAS IMMOCOM II au capital de 500 euros dont le siège social est sis à Farinole [20253] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 832 144 679, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Madame Chantal GIACOMI épouse FURFARO demeurant à Farinole [20253] et fixé le siège de la liquidation à Farinole [20253].

N° 23

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARL AUTOMAT'CHEF au capital de 3000 euros dont le siège social est sis à Farinole [20253] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 530 048 214, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Madame Chantal GIACOMI épouse FURFARO demeurant à Farinole [20253] et fixé le siège de la liquidation à Farinole [20253].

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2022.068
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature relatif à l'achat de deux bornes d'enregistrement pour le Port de Commerce de Bastia.

Durée du marché : Indiqué par le candidat.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Nomenclature Européenne CPV :

30 200 000 - 1/Matériel et fournitures informatiques.

72 212 000 - 4 /Services de programmation de logiciels d'application.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture de deux bornes d'enregistrement autoportante avec écran tactile General TOUCH 19"1280x1024.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord- cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché de fourniture.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix de la fourniture [50%]

* Délai de livraison de la fourniture [30%]

* Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :

- Qualité du matériel ;

- Pertinence des moyens humains et matériels.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 05 décembre 2022.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire : SAS MFI - Strada Vecchia - Box 1 - 20290 BORGIO

Date de notification de l'accord cadre : Le 27 avril 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant total de 36.334 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 05 mai 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 05 mai 2023.

COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME**

2ème Insertion,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°06/2023 du 06/04/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Santa-Maria-Poghju, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale. **Durée de l'enquête publique :** Cette enquête sera ouverte à partir du 5 mai 2023 à 9h00 et se déroulera pendant trente-trois (33) jours consécutifs. Elle sera close le 6 juin 2023 à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Santa-Maria-Poggio

Port de Taverna, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO.

Tél : 04.95.38.50.44

Email : mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h 30/12 h 00 - 14 h 00/17 h 00
 Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Santa-Maria-Poggio.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Santa-Maria-Poggio, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4587>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables.

Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-4587@registre-dematerialise.fr

Permanences du commissaire enquêteur : Pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Le 5 mai de 9h à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 12 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 6 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (clôture d'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA****MARCHÉ DE TRAVAUX**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de San Martino di Lota, Mairie de Pietranera, route du cap BP32, 20200 San Martino di Lota.

Tél. [+33] 4 95 31 02 85.

Courriel : mairie@sanmartino.corsica Fax [+33] 4 95 32 00 93

Objet du marché : Marché de travaux relatif au remplacement de la pelouse synthétique (environ 720m²) du plateau sportif de l'école de Pietranera
 Date prévisionnelle de commencement des travaux : 5 juillet 2023

Visite Obligatoire de site

Critères de sélection des candidatures : Qualification QUALISPORT ou capacité équivalente

Type de procédure : Procédure adaptée avec négociation.

La Commune se réserve la possibilité de ne pas négocier.

Date limite de réception des offres : Le 9 juin 2023, à 12 heures.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 03/2023

Autres informations : Obligation d'offre dématérialisée.

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématérialisation - Retrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.klekoon.com> - Référence du dossier : PELOUSE-03-2023

lien direct de la consultation :

<https://www.klekoon.com/detail-consultation/87082/1>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 mai 2023.

N° 27



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Renforcement des transferts d'eau brute dans le sud-est de la Corse Réalisation du surpresseur de Portivecju - lot 5 Conduites

Numéro de référence : 2023-CDC-0076

Date limite de remise des offres : 05/06/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/05/2023.

N° 28



COMMUNE DE LUMIO

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n°43/2023 en date du 26/04/2023, le conseil municipal a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U) renforcé sur toutes les zones urbaines (U) et les zones futures d'urbanisation (AU) du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 octobre 2021, modifié le 09 décembre 2021.

La délibération précitée est affichée en Mairie, pendant un mois, et consultable sur le site internet de la commune : <https://www.lumio.fr>

DERNIERES MINUTES

N° 29



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 3 avril 2023, enregistré au SIE de BASTIA, le 21 avril 2023 dossier 2023 00008449, référence 2B04P31 2023 N 00200.

La Société dénommée DOSAN, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Morati Gentile, identifiée au SIREN sous le numéro 819 036 815 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. A cédé à la Société dénommée ROSALIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 4000,00 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [22217], identifiée au SIREN sous le numéro 912 838 703 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds de commerce de restaurant sis à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Morati Gentile, connu sous le nom commercial « LE BECTOIR », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 819 036 815 moyennant le prix principal de 350.000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 310.000,00 euros,

- Pour le matériel : 40.000,00 euros.

Propriété le 3 avril 2023 et jouissance le 1 avril 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le Notaire.

N° 30



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Résidence e Purette

Route d'Ajaccio

20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE FIN DE GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 26 avril 2023 enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 2 mai 2023 dossier 2023 00009210 référence 2B04P31 2023 N 00208.

La location-gérance du fonds de commerce situé et exploité à AJACCIO [Corse du Sud], 62, cours Napoléon consenti en son temps par Madame Marie Rose NACER demeurant à GROSSETO-PRUGNA [Corse-du-Sud] Résidence Capitello, Porticcio, née à AJACCIO le 16 août 1940 ; immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 417 490 794 et son époux Monsieur Pierre Henri Michel COSTIERA né à MARSEILLE [1er arrondissement] le 29 septembre 1932 depuis décédé à AJACCIO le 30 janvier 2016 à Madame Michèle, Célia COSTIERA, commerçante, épouse de Monsieur Antoine PARIGI demeurant à PERI [Corse-du-Sud], Lieu-dit PONTICELLO LA PISCIA - Plaine de Peri, née à AJACCIO [Corse-du-Sud] le 18 février 1965, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 501 798 607 suivant acte sous signatures privées le 18 décembre 2007. Apres fin à la date du 26 avril 2023 suite à la résiliation amiable convenue entre les ayants-droits du bailleur et le locataire-gérant.

Pour unique insertion, Le Notaire.

N° 31

FOATELLI CHRISTOPHE B.T.P.

SAS Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin des Vignes
La Ghiarella - 20167 Afa
819 381 880 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Christophe FOATELLI, demeurant AFA, 20167 Chemin des Vignes, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin des Vignes, La Ghiarella, 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 32

AVIS DE MISE EN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 27 avril 2023 : La société l'ENK immatriculée aux registres des sociétés sous le numéro : 497 590 026 Représentée par : Monsieur Pierre-Paul SERAFINI, domiciliée : CAMPOMORO - 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO.

A donné en location gérance à : La société MILA [en cours de constitution], Représentée par : Monsieur Aziz BOUDJENAH, domiciliée : CAMPOMORO - 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO.

Un fonds de commerce de : Vente à emporter de glaces, gaufres, crêpes, sandwichs froids, panninis sucrés, et boissons. Sis : CAMPOMORO - 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO. Pour une durée de 6 mois et 15 jours soit du 1er mai 2023 au 15 novembre 2023.

Pour avis,

N° 33

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2020 de la SARL A.C. PORTO VECCHIO au capital de 7622,45 euros dont le siège social est sis à Farinole [20253] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 435 180 518, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Antoine FURFARO demeurant à Farinole [20253] et fixé le siège de la liquidation à Farinole [20253].

N° 34

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2020 de la SARL A. A. LUCCIANA au capital de 7622,45 euros dont le siège social est sis Immeuble Guidoni - Crucetta - Route de l'aéroport à LUCIANA [20290] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 414 263 483, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Antoine FURFARO demeurant à Farinole [20253] et fixé le siège de la liquidation à Farinole [20253].

N° 35



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

Aux termes d'un acte S.S.P en date à VESCOVATO du 11 Avril 2023 enregistré à BASTIA le 13.04.2023 Dossier 2023 00008467, référence 2B04P31 2023 A 00519, Monsieur et Madame Jean-Auguste MARSILI, demeurant ensemble à VENZOLASCA [20215] Casa Funtanella, ont concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV ème catégorie dite Grande licence à Monsieur Guillaume GIAMARCHI, demeurant à VESCOVATO [20215] 57, Quartier Santa Croce, es-qualité de président de la SAS «L'ONDA», au capital de 1.200 € dont le siège social est à VESCOVATO [20215] Village, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 948 642 228, pour une durée d'une année à compter du même jour, renouvelable tacitement.

Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à M. Guillaume GIAMARCHI, Monsieur et Madame MARSILI ne devant en aucun cas être inquiétés ni recherchés à ce sujet.

Pour unique insertion.

N° 36

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2023, la SARL RE-LAIS DE CALENZANA immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 803 476 456 dont le siège social est sis Parc d'Activité Purettone - 20290 BORG0 a confié la location gérance de son fonds de commerce de Station-Service sis et exploité Quartier Annunziata - 20214 CALENZANA à la SAS U FIATU immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 884 022 427 dont le siège social est sis Achiarello - Route de Porto - 20245 GALERIA. La présente location gérance est consentie et acceptée pour une durée de 8 mois à compter du 1er mai 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023, qui se renouvellera pour une période de 3 ans et par tacite reconduction à l'issue de cette nouvelle période.

Pour unique avis.

N° 37

SARL LE COLIBRI

Loueur de Fonds

RCS 71B30 Bastia

APE 5610A

Siret 49712030300019

Email : jacqueline.astier@gmail.com

ANNONCE RECTIFICATIVE

ANNONCE N° 41 parue le 24.03.23 dans "l'Informateur Corse Nouvelle", concernant la location gérance libre du fonds de commerce de restaurant traditionnel « CHEZ CATHY ».

Il y a lieu de rectifier les éléments suivants :

"La location gérance débute le 01.05.23 pour une année renouvelable, se terminant le 30 avril 2024".



ENTREPRENDRE

LE VIN, UN AMOUR SANS FRONTIÈRE



Photos Stef Bravin

Diplômée en œnologie, Claire Falcucci est devenue vigneronne et dirige à présent le Domaine Falcucci, à Vescovato. Son originalité est de remettre au goût du jour d'anciennes techniques en vogue en Nouvelle-Zélande ainsi qu'en Californie où elle a travaillé à la suite de son cursus.

Son objectif est de créer des vins jeunes et dynamiques tout en conservant une identité insulaire.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



Photos Stef Bravin

«J'avais l'amour de la terre, pas forcément celui du vin, au départ, mais lorsque j'ai plongé dedans, je suis tombée amoureuse.»

Pourquoi avoir choisi l'œnologie? Était-ce le parcours auquel vous destiniez depuis toujours?

Quand j'ai raté mon année de médecine, en 2010, je voulais trouver un métier qui me permettrait de rester dans le domaine scientifique, de voyager et, surtout, de travailler en Corse. Une fois que j'ai fait le tri dans tous les domaines, il n'en restait pas beaucoup. Mon père était un agriculteur, donc cette branche s'est imposée à moi comme une évidence. Il avait de la vigne, je voulais transformer, donc l'œnologie s'est imposée. J'avais l'amour de la terre, pas forcément celui du vin, au départ, mais lorsque j'ai plongé dedans, je suis tombée amoureuse.

Vous venez d'une famille d'agriculteurs sur trois générations et vous êtes la première à faire de la transformation, est-ce que cette mise en place a été compliquée?

Oui et non! Oui, parce que je suis arrivée l'année où le Covid s'est déclaré, donc une année plutôt compliquée et ça a été dur de se faire une place dans un monde chamboulé. La société, à l'heure actuelle, n'est pas placée sous les meilleurs auspices pour démarrer une telle activité. Mais à côté de ça, j'avais déjà de la vigne en production, les partenaires de mon père étaient heureux de pouvoir donner un coup de main sachant que je faisais ainsi perdurer ce partenariat. J'ai pris, pour ma transformation, quatre hectares sur quinze, donc je ne leur enlevais pas beaucoup de matière première, ce qui m'a permis de faire mon expérience. Je me suis lancée sur un marché qui n'était pas concurrentiel aux leurs et d'un point de vue pratique et technique, c'était correct. Mais il est certain qu'avec une première mise en bouteille en mars 2020 et une commercialisation dans la foulée, sans restaurants ouverts, ce n'est pas le meilleur des scénarios.

Avez-vous bénéficié d'aides particulières pour débiter?

Lorsqu'on a moins de 40 ans, on peut prétendre à l'aide aux jeunes agriculteurs. Ce sont des aides à la fois européennes, nationales et régionales. C'est l'Office du développement agricole et rural de Corse qui met en place ce parcours avec la Chambre d'agriculture. J'ai donc pu bénéficier de cette aide pour une durée de cinq ans. Notre achat de matériel, par exemple, est aidé à hauteur d'un certain pourcentage et selon le type de matériel. C'est bien sûr plafonné. Dans le monde du vin, il existe également une aide d'un organisme nommé «FranceAgriMer» dont la méthode est spécifique au vin: ils apportent une aide aux femmes. Que ce soit la construc-

tion d'un bâtiment, des laboratoires... La France étant le pays du vin, elle apporte les moyens nécessaires à sa bonne mise en valeur.

Quel serait pour vous le vin parfait, celui que vous aimeriez produire?

Personnellement, j'aime beaucoup les vins structurés, avec beaucoup de matière; mais ce n'est pas forcément le type de vin que je fais car il faudrait pouvoir les conserver et faire un élevage très long pour pouvoir les présenter à un niveau de qualité optimale. Tous les vins sont bons, il faut simplement trouver leur contexte. Il y a par exemple des vins blancs légers et fruités que je vais apprécier lors d'un déjeuner ou bien d'un pique-nique. Mais il y a aussi des vins plus réputés de par leur origine et le type de travail effectué en cave; ceux-là, je vais les apprécier en dégustation. Il existe tellement de manières de consommer, de déguster et d'apprécier le vin que ce serait finalement s'imposer des barrières que de ne définir qu'un seul et unique vin.

On retrouve dans votre production une sélection de vins qui se veulent «jeunes et dynamiques», qu'entendez-vous par là?

Ce que je qualifierais de jeune et dynamique, ce sont des vins qui sont faciles à boire dans tous les contextes; des vins caméléons, je dirais, qui s'apprécient aussi bien autour d'un dîner que pour un apéro. Ce sont des vins qui n'ont pas besoin d'un élevage très long pour être consommés et qui ont du peps. C'est mon interprétation personnelle. J'aime à croire que ma cuvée Entropie est jeune et dynamique parce que je fais partie de cette génération de jeunes vigneronnes.

À compter du 8 décembre 2023, il sera obligatoire de préciser la liste de tous les ingrédients contenus dans une bouteille de vin ainsi que leur valeur calorique. Cette nouvelle réglementation européenne ne réjouit pas les producteurs insulaires, quel est votre avis?

En effet, on en parle beaucoup et j'avoue que je ne sais pas du tout comment je vais mettre ça en place. C'est très limitant et il va falloir que je me penche sur la question plutôt vite. Depuis l'Antiquité, les peuples font du vin et ont à cœur d'être à l'origine d'un produit de la plus grande qualité possible et c'est dans ce sens que l'on fait des additions de ce qu'on appelle des colles, ce qui va permettre au vin d'être plus clair. Ce sont des levures qui, lors de la vinification, transforment les sucres du raisin en alcool. Ces levures existent naturellement ou bien on peut les ajouter. Généralement, lorsque la fermentation est

«L'idée des méga-bassines qui permettent de puiser dans les nappes phréatiques est un non-sens, selon moi. Car à l'inverse, il est interdit à l'heure actuelle de collecter l'eau de pluie pour pouvoir l'utiliser. Et pourtant, en Corse, 40 % de l'eau de pluie est gaspillée et va se déverser à la mer, ce qui est bien dommage.»

terminée, le liquide est toujours légèrement trouble; ce n'est pas limpide. Donc pour obtenir la limpidité, généralement, on ajoute ces fameuses colles, qui se présentent sous la forme de gélatine, la même que l'on retrouve dans les bonbons. Nous allons donc devoir préciser et expliquer tout ça sur une étiquette, ce qui de mon point de vue, risque de perdre nos consommateurs qui pensent qu'une bouteille de vin n'est que du vin. C'est pourtant véritablement minime: rajouter 10 cl pour 100 cl de vin d'un produit, ça ne reste finalement que du raisin. Ce qui n'est pas réjouissant, c'est qu'une part de magie va se perdre. On aime bien garder une petite part de secret car c'est ce qui fait qu'un vin est différent d'un autre; avec cette nouvelle réglementation, tout sera exposé sur l'étiquette.

Qu'est ce qui peut vite devenir agaçant dans la réception d'un nouveau vin?

Comme le vin est un produit que l'on retrouve à travers le monde, il ne peut pas faire l'unanimité et chacun a ses propres préférences. Donc, inévitablement, un vin ne pourra pas plaire à tout le monde. Il existe des philosophies du vin diverses et variées: certains sont pour la zéro addition, ce qui donne ce qu'on appelle les vins natures. Certains sont plus ou moins maîtrisés mais ils ne vont pas plaire à tous les professionnels: on va les trouver plus ou moins bien équilibrés ou avec des défauts... Donc forcément, aucun produit ne peut être apprécié par tous et c'est le jeu lorsqu'on fait de la transformation. Je sais qu'il y a des personnes qui n'apprécient pas du tout mon vin, du moment qu'ils ne m'affichent pas sur la place publique, ils achètent la bouteille d'un confrère, passent un bon moment autour de leur verre de vin, cela me va très bien.

On parle beaucoup de travail saisonnier dans de nombreux secteurs de l'économie locale, quelle est la vision globale de l'offre d'emploi de la filière viticole au niveau insulaire?

Je pense que toute personne ayant des compétences en œnologie peut trouver rapidement du travail en Corse car il y a de plus en plus de petits domaines, sur l'île. Il n'y a pas forcément la nécessité d'avoir quelqu'un sur son exploitation à l'année, mais neuf mois sur douze très certainement. Le travail à la vigne débute à partir de mars et se termine en septembre, puis arrivent les vendanges, la fermentation et cela se termine généralement fin octobre. Le temps que les vins se reposent, en janvier ou février, ils sont filtrés pour que les blancs et les rosés soient mis en bouteille. Cela laisse donc une large durée de travail. En tant que professionnels, on s'est fait la réflexion que, en Corse, ce n'est pas véritablement une filière de travail dans laquelle on trouve facilement à embaucher sur le continent.

Quels sont les autres métiers du vin qui peuvent donc attirer un profil extérieur au secteur?

Justement, tous les métiers! À l'époque, je savais que l'Uni-

versité de Corse ne proposait pas de cursus d'œnologie, j'ai donc passé mon diplôme sur le continent. Actuellement, par rapport aux cursus proposés à la faculté de Corte, les métiers qui se rapprochent du domaine viticole sont plus dans le domaine agro-alimentaire. Ensuite, il y a tous les autres métiers qui sont issus du vin, comme un sommelier qui vient du milieu de la restauration. On peut aussi prendre des personnes qui ont suivi un cursus tout comme nous pouvons aussi former des volontaires. Par exemple, récemment, nous avons pris en formation un jeune de 23 ans pour apprendre à conduire un tracteur. D'ailleurs, c'est quelqu'un de très volontaire et qui apprend très rapidement. Par la suite j'ai réussi à lui trouver une formation pour qu'il puisse apprendre des techniques d'attelages particulières.

Que pensez vous des changements climatiques au niveau insulaire, sont-ils un problème pour les cultures?

L'enjeu du problème climatique au niveau des différentes cultures est un véritable problème. Par exemple au mois de mars nous avons eu une période de redoux où tout s'est accéléré, pour avoir ensuite une semaine avec une vague de froid; ce qui stresse beaucoup le végétal. Une chose est sûre, c'est que la saisonnalité manque, surtout dans des cultures comme les nôtres.

Existe-t-il des moyens écologiques pour se préserver de ces périodes de froid intense ou bien de sécheresse en été?

Non, car c'est devenu compliqué, en fin de compte. L'écologie est un cycle qui commence à être rompu et les méthodes qui vont permettre d'altérer le problème sont limitées. On ne peut pas faire ce que l'on veut. Par exemple, l'idée des méga-bassines qui permettent de puiser dans les nappes phréatiques est un non-sens, selon moi. Car à l'inverse, il est interdit à l'heure actuelle de collecter l'eau de pluie pour pouvoir l'utiliser. Et pourtant, en Corse, 40 % de l'eau de pluie est gaspillée et va se déverser à la mer, ce qui est bien dommage. Les méthodes sont donc diverses et variées même si elles ne sont pas toujours autorisées. Ce qu'il faut faire c'est surtout jouer sur le collectif pour essayer de ralentir ce processus qui est en marche. Mais malheureusement, des méthodes écologiques, il n'en existe pas!

Quels sont les projets du Domaine Falcucci?

Il y aura la plantation d'un demi hectare qui va se faire prochainement! Et puis j'espère créer un lieu de rencontre, avec la construction d'une cave qui sera un lieu de dégustation afin de présenter dans de belles conditions les vins et pouvoir faire de l'événementiel. À l'avenir, nous aimerions proposer des spuntini, par exemple pour les weekends de Pâques avec la proposition d'un panier pique-nique, et faire la merendella dans les vignes. Comme on le voit dans de nombreux domaines, ce serait une évolution positive pour le domaine de pouvoir accueillir du public. ■

PROTECTION DE LA POSIDONIE

Intégrer la Corse à un réseau méditerranéen

«La posidonie est la façon de capter du CO2 la plus performante au monde. Un hectare capte 4 fois plus de CO2 qu'un hectare de forêt amazonienne. 15 % des émissions de CO2 de la Corse sont captées par les herbiers de posidonie qui entourent l'île». Le 5 mai 2023, au Palais Lantivy à Ajaccio, l'eurodéputé François Alfonsi mettait en exergue toute l'importance de cette plante aquatique qui n'existe qu'en Méditerranée. À son initiative, une conférence était organisée afin de présenter le réseau MedPosidoniaNetwork. Créé à Athènes en 2019, à l'initiative des îles Baléares et de l'Office français de la biodiversité (OFB), ce dernier vise à fédérer l'ensemble des pays méditerranéens qui ont un herbier afin d'arriver à une protection totale d'ici 2030. Un enjeu capital quand on sait que les dégâts causés aux posidonies, aujourd'hui très agressées, notamment par le développement du nautisme, sont irréversibles. Dans ce droit fil, le Gouvernement autonome des Îles Baléares, archipel qui concentre 50 % des herbiers de posidonie de l'Espagne, a pris les devants en promulguant, dès 2018, un décret qui a permis de construire une démarche de protection très aboutie. «Même si la posidonie était déjà protégée au niveau européen avec la directive d'habitat et au niveau espagnol avec plusieurs lois, il fallait aller plus loin pour essayer de protéger ces herbiers de manière concrète», a expliqué Antoni Vicens i Vicens, directeur général pour les relations extérieures du Gouvernement des Baléares, lors de cet événement. Il a détaillé que le texte a permis de réaliser une cartographie et un catalogage exhaustifs de toutes les posidonies, ce qui a permis de les protéger en interdisant les mouillages dans les zones où elles ont été identifiées et en installant des bouées afin de faire cohabiter préservation et activité nautique, secteur très important dans l'archipel. «L'aspect le plus innovateur de ce décret est que nous avons mis en place un service de surveillance avec plusieurs bateaux qui, dans différentes zones des Îles Baléares, informent les navires de loisirs de l'importance de la posidonie et les assistent pour ancrer, a-t-il précisé. Nous essayons de partager les bonnes pratiques que nous avons mises en place avec d'autres pour essayer de globaliser cette protection à toute la Méditerranée. C'est un écosystème unique et il ne sert à rien de le protéger aux Baléares si les mêmes efforts ne sont pas faits ailleurs.» De son côté, le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, a indiqué que la Corse souhaite bien entendu elle aussi accroître les systèmes de protection des posidonies, mais que les prises de décision, notamment en matière de régulation des mouillages, sont aujourd'hui uniquement le fait de Paris: «À droit constant, il faut que nous discutons avec l'État pour que des mesures plus fortes soient prises.» ■ MP

ACQUISITION DU COUVENT DE SISCO

La commune et la Fondation du patrimoine lancent une collecte

Selon Monumentum, base de données des monuments historiques français, l'ancien couvent Santa Catalina, à Sisco, est érigé sur un lieu primitivement occupé par un oratoire érigé sur une grotte et dont les soubassements pourraient remonter au XII^e siècle. En 1255, une caisse contenant des reliques y fut déposée par des marins en perdition qui avaient fait le vœu d'en faire don à la première église rencontrée là où ils accosteraient. Devant l'affluence de plus en plus importante des pèlerins, une église plus grande, attenante à l'oratoire, dut être bâtie. L'édifice, de style pisan, fut consacré en 1469. Dans le second quart du XV^e siècle, des religieux vinrent s'y installer, ils construisirent leur résidence dans l'angle sud-ouest et créèrent un hôpital destiné à héberger les infirmes qui affluaient chaque jour, dans l'espoir d'une guérison miraculeuse. Au XVI^e siècle une tour vint s'ajouter à l'ensemble, afin de loger les gardes qui garantissaient la chapelle contre les incursions mauresques. À la fin du XVI^e siècle, les reliques furent transférées dans l'église San Martino de Sisco. Depuis 1957, la chapelle est classée monument historique et le couvent est inscrit à l'inventaire supplémentaire. En 2017, les propriétaires du couvent et de son domaine les mettaient en vente pour un montant de plus de deux millions d'euros, et en 2018, la municipalité de Sisco, déjà propriétaire de l'église et de 15 hectares, se proposait de l'acquérir. Un imbroglio judiciaire devait cela dit contrarier ce projet de reprise. En 2019, toutefois, la commune était autorisée à acheter, via l'Office foncier de Corse. Le rachat devrait être acté d'ici la fin 2023. La municipalité souhaite en faire un lieu d'échanges culturels et rendre une vocation agricole aux terres attenantes. Dans un état de vétusté avancé, le couvent, à commencer par son église, fera l'objet d'une restauration complète. Pour mener à bien ce projet, la commune de Sisco a lancé une collecte avec la Fondation du patrimoine [www.fondation-patrimoine.org/les-projets/acquisition-du-couvent-santa-catalina]. Les travaux de restauration devraient débuter en juillet 2024. ■ AN



Photo Pierre Bona

EVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE

S'inspirer de l'autonomie des Baléares



Photo DR

Dotées d'un statut d'autonomie depuis 1983, les Îles Baléares en tirent aujourd'hui un « bilan extrêmement positif ». C'est du moins l'avis d'Antoni Vicens i Vicens, directeur général pour les relations extérieures du Gouvernement de l'archipel, qui était à Ajaccio les 4 et 5 mai 2023, invité par la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni et l'eurodéputé François Alfonsi. Un déplacement qui a notamment été l'occasion de présenter le statut de son territoire lors d'une audition par la Commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse. « Dans le cas des Baléares, la démocratie est directement liée à l'autonomie. Après la mort du dictateur Franco en 1975, les gens sont sortis dans la rue avec un slogan très clair : Liberté, amnistie et statut d'autonomie », a exposé Antoni Vicens i Vicens en affirmant que 40 ans après, il est aujourd'hui établi « que l'autonomie a pu améliorer le bien-être des gens qui habitent l'archipel ». Depuis lors, les Îles Baléares disposent en effet de compétences exclusives qui leur permettent de prendre des lois adaptées à leur territoire et de disposer de ressources propres grâce à un transfert de compétences fiscales, notamment en matière d'impôt sur les successions. Grâce à ces spécificités, l'autonomie de l'archipel lui a permis d'avancer significativement dans de nombreux domaines, tels que la protection de plus de 30 % des terres depuis les années 1980, grâce à des lois autonomiques, la protection des herbiers de posidonie et la construction d'hôpitaux adaptés aux réalités du territoire. « La réalité de l'autonomie des Îles Baléares peut servir d'exemple pour le devenir de la Corse, a estimé le directeur général pour les relations extérieures. Il y a beaucoup de facteurs qui peuvent vraiment servir pour une future autonomie de la Corse. Nos deux territoires doivent faire face à des réalités insulaires, nous avons cette discontinuité territoriale avec le continent, mais en même temps nous faisons partie de l'ensemble de l'Union européenne. Nous trouvons que du fait de la réalité juridico-administrative et politique, nous avons beaucoup de points communs. Et puis, nous sommes en Méditerranée et nous avons des réalités socio-économiques similaires, très spécialisées sur les secteurs des services et du tourisme, un cadre de vulnérabilité au niveau climatique et au niveau environnemental plus grand qu'ailleurs. L'autonomie de la Corse peut être très positive et pourrait nous permettre de mieux travailler ensemble et de mieux adapter la réalité juridico-politique pas seulement des États membres, mais aussi dans le cadre de l'Union Européenne et d'avancer dans l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. » ■ MP

PROSTITUTION DE MINEURS

16 cas identifiés en Corse

Les chiffres font froid dans le dos. En France, 6000 à 10000 mineurs se livreraient à la prostitution, notamment des jeunes filles de 13 à 16 ans qui monnayeraient des faveurs sexuelles afin de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels, ou parfois de pouvoir s'offrir un objet luxueux. Un phénomène invisible qui n'épargne pas la Corse. L'Agence régionale de santé [ARS] a d'ailleurs décidé de se saisir pleinement de la problématique et a commandé une étude auprès de la sociologue Marie Peretti-Ndiaye dont le premier volet a été présenté le 5 mai dernier au Palais des congrès d'Ajaccio, à l'occasion d'un colloque organisé dans le cadre des Semaines de la santé sexuelle. Après des entretiens avec 80 professionnels insulaires du champ associatif, de la santé, de la protection de l'enfance, ou encore des travailleurs sociaux, cette enquête « a permis de révéler un déficit en matière d'information, de repérage et d'accompagnement des personnes en situation prostitutionnelle ». Ce travail de fond a par ailleurs mis en évidence qu'au moins 16 mineurs s'adonneraient à la prostitution en Corse. Des cas qui concerneraient principalement des personnes en rupture scolaire ou familiale. L'enquête doit désormais entrer dans une seconde phase, avant que ses résultats finaux ne soient présentés en décembre, avec comme objectif majeur de quantifier l'ampleur du phénomène sur l'île. Sans attendre les retours de ce travail de fond, la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] a souhaité s'emparer de la problématique en organisant, dans la foulée du colloque de l'ARS, un séminaire de réflexion dans la salle du conseil du conseil municipal. « La prostitution des mineurs est un fléau trop grave pour qu'il puisse seulement être évoqué sans en comprendre les racines et identifier les moyens d'action qui permettent d'apporter des solutions. C'est un phénomène très préoccupant qui a plusieurs causes et touche tous les niveaux sociaux », a souligné le maire d'Ajaccio et président de la Capa, Stéphane Sbraggia. Dans ce droit fil, face à l'urgence qui existe à mettre en place des moyens pour lutter contre ce mal, la Capa a ainsi souhaité afficher son ambition de se saisir du phénomène de la prostitution des mineurs sur son territoire à travers la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Pays ajaccien, en dévoilant que « des groupes de travail en direction des professionnels ont d'ores et déjà été organisés conjointement avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité afin d'aborder des situations concrètes, notamment dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ». ■ MP

CARNETS DE BORD

LES MICROS, LE MIGRANT ET LA DIPLOMATIE CHINOISE

par Béatrice HOUCARD



Faut-il tout savoir, tout voir et tout entendre ? Faut-il à tout prix suivre la voiture de la Première ministre quand elle fait 2,5 kilomètres pour se rendre de l'Hôtel de Matignon au Palais de l'Élysée ? Faut-il savoir ce que les gens qui nous gouvernent prennent au petit-déjeuner ? Faut-il tout connaître du compte en banque des ministres, de leurs enfants, de leurs parents voire de leur oncle d'Amérique, s'ils en ont un ? Faut-il tendre le micro en toute circonstance et tenter de capter la moindre confiance, quitte à ne recueillir que d'aimables banalités ?

Je me posais la question en suivant à la télévision les cérémonies de commémoration du 8 mai. Le Président de la République, devant la statue du général de Gaulle sur les Champs-Élysées, parlait avec l'un des petits-fils du général, Yves de Gaulle. Sur France 2, on voulait absolument savoir ce que les deux hommes se disaient. Parlaient-ils de Philippe de Gaulle, 101 ans, à la santé déclinante ? Au commentaire, Julian Bugier trouvait que le petit-fils et son épouse avaient « l'air grave », comme si l'on s'attendait à ce qu'ils dansent le french cancan sur l'avenue ! Oui, il en était sûr, ils avaient parlé de Philippe de Gaulle. Après le passage d'Emmanuel Macron, Yves de Gaulle répondit très simplement, comme il le fait chaque année, ce que l'on pouvait sans peine deviner, et qui devait ressembler à ce que les deux hommes s'étaient dit l'année précédente : « Nous avons pris le temps d'évoquer le sens du 8 mai et l'esprit de la résistance. » Gageons que, dans un an, la conversation ne devrait pas être très différente.

Rebelote sous l'Arc de Triomphe où, parfois, la musique militaire couvrait le son des conversations entre le président et les porte-drapeaux, ce qui chagrinait fort France 2, alors qu'Emmanuel Macron ne faisait que dire ce qu'il peut répéter en de telles circonstances : « Comment allez-vous ? » ou « Merci d'être venu ». On sentit les commentateurs soulagés lorsqu'une femme, invitée dans une des tribunes officielles, reprocha au président de ne pas faire assez pour les retraités. Ça y est, on tenait un incident qui n'en était pas vraiment un, dans une ambiance silencieuse et polie : les consignes de sécurité étaient telles que les Champs-Élysées étaient déserts et que, de fait, la population était exclue de

la commémoration, ce que l'on peut déplorer, mais c'est une autre histoire.

Toujours sans public, l'après-midi du 8 mai, Emmanuel Macron était entre les murs de la prison de Montluc, à Lyon, un lieu particulièrement poignant où fut notamment emprisonné Jean Moulin, et qui est devenu un Mémorial. Là, surprise, ce fut le contraire du scénario matinal : les commentaires couvrirent très vite, toujours sur France 2, le récit que faisaient brillamment collégiens et lycéens au Président de la République sur le terrifiant destin des 44 enfants juifs d'Izieu, cachés dans une maison de l'Ain, arrêtés sur ordre de Klaus Barbie, emprisonnés à Montluc puis déportés. Aucun d'entre eux n'est revenu des camps. « Le président connaît déjà l'Histoire », dit une voix à l'antenne. Sans doute. Mais ce n'était peut-être pas le cas de tous les téléspectateurs. Cette fois, il eût été judicieux de se taire et d'écouter. Peut-être était-ce l'un des moments les plus forts de la journée, tournée vers l'idée de transmission. Tendre le micro, c'est bien, mais à condition de ne pas se tromper sur le moment de le faire.

À LA FRONTIÈRE ITALIENNE

Il paraît qu'en ces temps de couronnement, les relations sont excellentes entre la France et le Royaume-Uni. En revanche, c'est le temps des chamailleries avec l'Italie. En cause, la question de l'immigration. « Madame Meloni est incapable de régler les problèmes migratoires sur lesquels elle a été élue », a déclaré sur RMC le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Le ministre italien des Affaires étrangères, Antonio Tajani, a demandé « des excuses » et a annulé la visite qu'il devait faire à Paris pour rencontrer son homologue française, Catherine Colonna. L'affaire a bien sûr rebondi en politique intérieure. Elisabeth Borne a dû intervenir et promettre de continuer à tenir « un dialogue apaisé » avec l'Italie.

Le Rassemblement national n'a rien dit et c'est pourtant lui qui était visé. En effet, la déclaration complète du ministre de l'Intérieur était : « Madame Meloni, gouvernement d'extrême droite choisi par les amis de Madame Le Pen... Meloni, c'est comme Le Pen, elle se fait élire sur "vous allez voir ce que vous allez voir" et puis ce qu'on voit, c'est que ça ne s'arrête

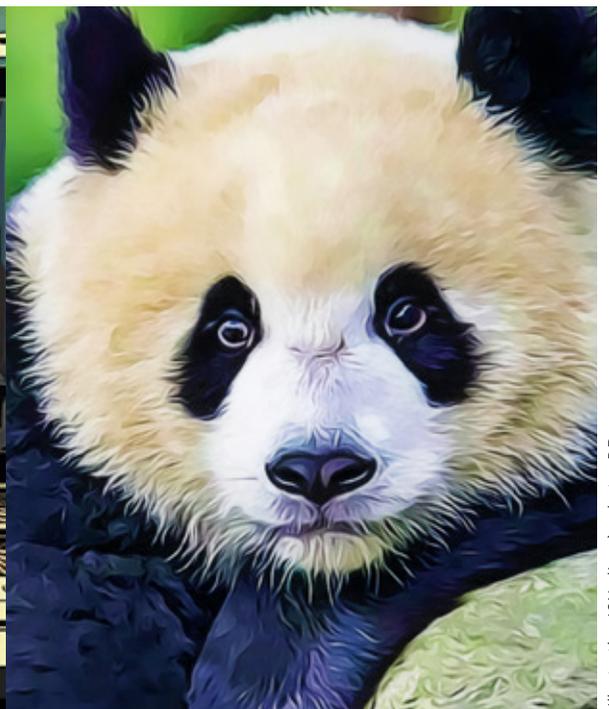


Illustration ICN, d'après photos DR

pas et que ça s'amplifie. » La balle n'était donc pas vraiment destinée à l'Italie dans cette partie de billard à trois bandes. Coïncidence : la présidente du conseil italien, Georgia Meloni (qui doit faire en juin une visite en France) a signé le 4 mai un décret mettant à la retraite d'office, à 70 ans, les directeurs étrangers de théâtres lyriques. Qui est immédiatement concerné ? Deux Français : Stéphane Lissner, 70 ans depuis janvier, ancien patron de l'Opéra de Paris, qui a fait appel mais devra sans doute quitter très vite l'Opéra de Naples. Actuel directeur de la Scala de Milan, un autre Français, Dominique Meyer, aura 70 ans dans dix-huit mois et sait donc ce qui l'attend. On n'ose imaginer que la décision de Mme Meloni soit une manière de répondre à M. Darmanin, que l'on sait davantage fan de chanson française que d'opéra, italien ou non.

SUR LE QUAI DE LA GARE

Le sujet de l'immigration à la frontière franco-italienne est bien réel. Comme pour d'autres sujets d'actualité, difficile de se faire une opinion. De loin, bien sûr, on n'est pas forcément disposé à accueillir ce que Michel Rocard avait nommé « toute la misère du monde ». Côté italien, à la gare de Vintimille, on voit beaucoup de policiers qui patrouillent. Côté français, à la gare de Menton Garavan, la police aux frontières inspecte tous les TER. Régulièrement, l'annonce est faite que « le train est retenu en gare », avec le retard qui va avec. Les policiers montent dans le train, contrôlent d'abord les voyageurs qui ont un visage non européen. Silence total. Pas d'énervement malgré la répétition de la scène pour les voyageurs réguliers. Tout le monde regarde ses chaussures. Vague sentiment de malaise. Dans le wagon où je me trouvais, le policier a finalement demandé les pièces d'identité de tout le monde, quitte à regarder de loin ou pas du tout les papiers des Français.

Ce jour-là, à Menton, un jeune homme au teint hâlé a été prié de descendre du TER 86054. Jeune, bien habillé, une valise à roulettes marron à la main, il ne parlait visiblement pas français et semblait avoir peine à répondre aux policiers qui remplissaient des imprimés le concernant. Assis sur le quai, l'air perdu, les yeux dans le vague, il a regardé le train

repartir sans lui. Était-ce un candidat au terrorisme ? Un délinquant potentiel ? Ou un malheureux fuyant la misère de son pays ? Vues de près, les décisions politiques semblent toujours plus difficiles à prendre.

QUATRE PANDAS MOINS UN

À Beauval, le célèbre parc situé à Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher, la diplomatie n'est jamais éloignée du tourisme. Alors que des records d'affluence étaient encore battus pendant les vacances scolaires et les ponts du début de mai, la décision politique est tombée et un communiqué a annoncé la nouvelle : « C'est officiel : Yuan Meng, le premier panda géant né en France part en Chine dans quelques semaines en vue d'assurer sa descendance. L'annonce de son départ suscite une vive émotion car depuis près de six ans, il a enchanté et émerveillé les visiteurs et les équipes de Beauval. »

Né en juillet 2017 après insémination artificielle (les mâles pandas sont davantage portés sur le bambou que sur le sexe), Yuan Meng est le filleul de Brigitte Macron (on ne rigole pas avec la diplomatie du panda entre la Chine et la France). La direction du parc rassure ses visiteurs passés, présents et à venir : Huan Huan et Yuan Zi, les parents de Yuan Meng, restent jusqu'en 2027. Et les deux jumelles nées en août 2021, Huanlili et Yuandudu (qui a Kylian Mbappé pour illustre parrain) passeront encore pas mal d'années dans le Loir-et-Cher. Si vous venez à Beauval un jour d'affluence, ne désespérez pas s'il faut faire la queue pour voir les pandas. Le parc de 45 hectares est superbe et propose aux visiteurs 799 autres espèces : des lamantins sous le dôme équatorial, des singes hurleurs et des ibis sous la volière géante qui vient d'ouvrir, sans oublier girafes, éléphants, lions, suricates, jaguars, rats laveurs, tapirs malais, loutres naines, dragons de Komodo, etc. Si on a le droit de se moquer gentiment de l'engouement pour les pandas, c'est pour mieux réaffirmer que Beauval mérite bien son rang de quatrième plus beau zoo du monde. C'est, depuis quarante ans, une formidable réussite touristique, économique et écologique. Entre la visite de Chambord et celle de Chenonceau, avec ou sans Yuan Meng, la visite de Beauval vaut le détour. ■

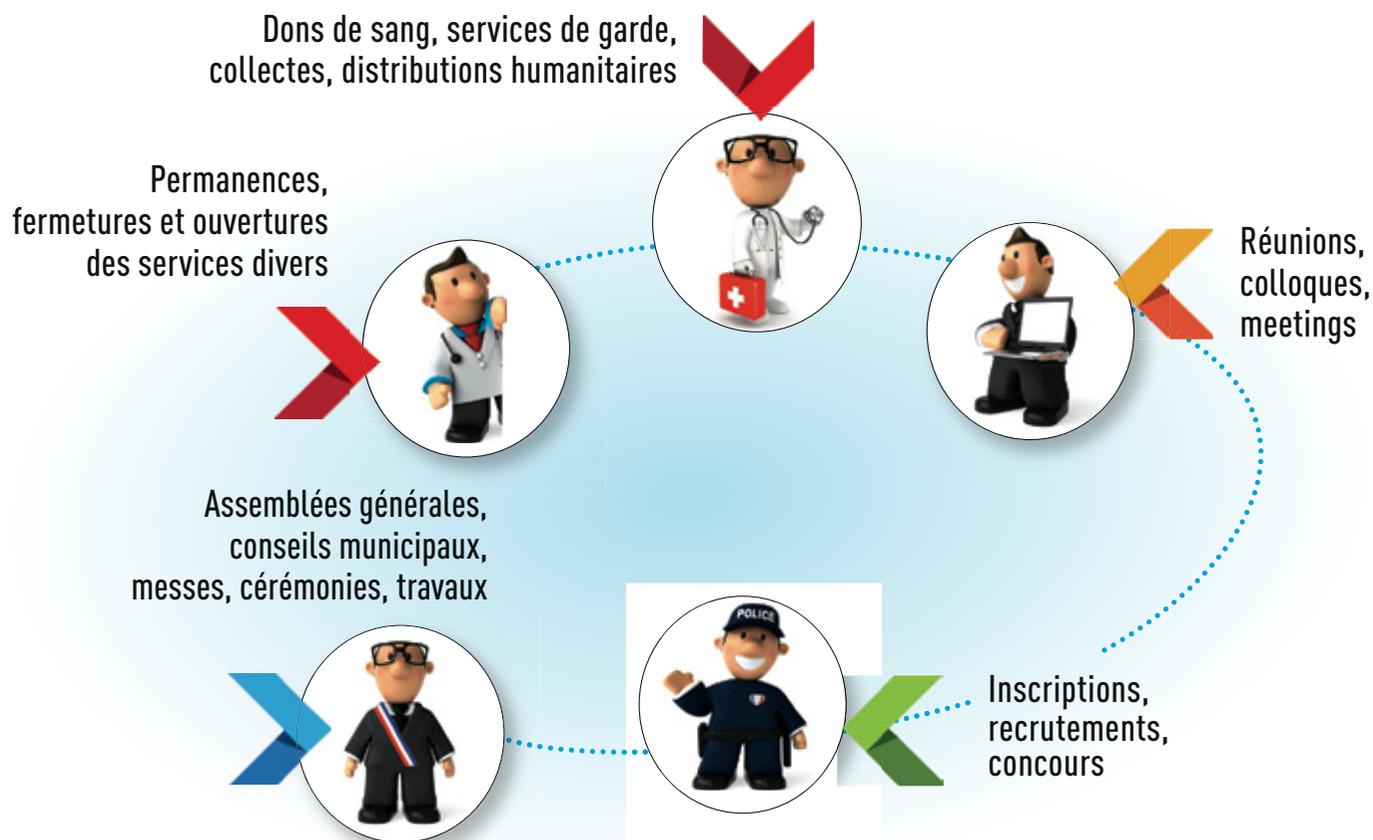
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

